



N^o 232

Le 28 octobre 1988

COMMENTAIRES DE JOE CLARK SUR LES
DERNIERS DÉVELOPPEMENTS EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a émis aujourd'hui la déclaration suivante sur les derniers développements en Afrique du Sud: les élections municipales, la menace d'interdiction du Weekly Mail, la multiplication des actes de violence et l'interdiction de deux autres organisations anti-apartheid:

"Les élections municipales du 26 octobre étaient anti-démocratiques parce qu'elles étaient organisées sur une base strictement raciale et qu'elles limitaient grandement le nombre de Noirs habilités à voter. Même si Pretoria avance qu'environ le tiers des électeurs noirs inscrits ont voté, cela ne signifie aucunement que les Noirs acceptent les politiques menées ou la réforme proposée par le gouvernement sud-africain. Un infime pourcentage seulement des Noirs sud-africains étaient habilités à voter ou désireux de le faire. Le Canada estime que le gouvernement sud-africain doit entamer avec les Noirs qui sont les véritables leaders au sein de leur communauté des négociations en vue de l'établissement d'un gouvernement représentatif non racial.

Le gouvernement du Canada est vivement préoccupé par la menace faite par les autorités sud-africaines d'interdire le Weekly Mail et a d'ailleurs fait à cet égard des démarches directes auprès du ministre sud-africain des Affaires intérieures. Le Weekly Mail est en butte aux attaques des autorités sud-africaines parce que, comme d'autres journaux déjà frappés d'interdiction, il relate les événements d'une manière différente de celle de Pretoria. Le gouvernement sud-africain semble déterminé à cacher à ses citoyens et aux observateurs étrangers les horreurs de l'apartheid et les opinions de ceux qui s'opposent à ce régime. Il devrait plutôt reconnaître que l'apartheid constitue le véritable problème et qu'il ne saurait y avoir de solution sans liberté de la presse.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures